

Extrait du registre des délibérations du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 5 octobre 2011

Président : Monsieur François de MAZIÈRES

Sont présents : M. Claude JAMATI, M. Hervé HOCQUARD, M. Claude VUILLIET, M. Jean-Marc LE RUDULIER, Mme Dominique CONORT, M. Jacques BELLIER, M. Patrick CONFETTI (*pouvoir de M. Philippe LEQUAIN*), M. Michel COLIN, M. Jean-François PEUMERY, M. Gilles PANCHER, M. Olivier LEBRUN, Mme Stéphanie BANCAL, Mme Françoise GUYARD, M. Alain LOPPINET, Mme Véronique BANULS, M. Christian JOUANE, M. Alain-Louis MIE, M. Jean-Philippe MALLÉ, Mme Martine ARNAL, M. Olivier COLLO, M. Alain ERNIE, M. Georges DUTRUC-ROSSET, M. Jean-Roch GAILLET, M. Jean-Luc PESSEY, M. Kamel EL FEDIL, Mme Roselyne LECOMTE, M. Pierre-Yves STUCKI, Mme Pascale RENAUD, M. Ludovic JAMET, Mme Frédérique KIBLER (*pouvoir de M. Gilles CURTI*), Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA, Mme Odile GUÉRIN, M. Jean-Michel DESCH, M. Marc EMONET, Mme Nathalie KRAMER, M. Jean-Philippe BARRET, M. Alain-Michel LAMBERT, M. Philippe NOYER, Mme Dana SOLECKI, M. Edmond GRONDIN, M. Christian MAMY (*pouvoir de M. Bernard DEBAIN*), M. Guy HEMET (*pouvoir de M. Frédéric BUONO*), M. Olivier FRAUDEAU (*pouvoir de M. Christophe BOLLENGIER*), Mme Marie-Annick DUCHÊNE, M. Thierry VOITELLIER (*pouvoir de M. Alain NOURISSIER*), M. Jean-Marc FRESNEL, Mme Magali ORDAS (*pouvoir de Mme Marie BOELLE*), M. Arnaud MERCIER, M. Laurent DELAPORTE, Mme Martine SCHMIT, Mme Liliane HATTRY, Mme Anny BOURACHOT-ROUCAYROL, M. Hervé FLEURY, M. François LAMBERT (*pouvoir de M. Michel BANCAL*), Mme Christine de la FERTÉ, Mme Marie SENERS, M. Jean-Michel ISSAKIDIS, M. Jean GUILBERT, M. Roland de HEAULME, Mme Pascale ROCHERON.

Absents excusés : M. Bernard DEBAIN (*pouvoir à M. Christian MAMY*), M. Gilles CURTI (*pouvoir à Mme Frédérique KIBLER*), M. Philippe LEQUAIN (*pouvoir à M. Patrick CONFETTI*), M. Frédéric BUONO (*pouvoir à M. Guy HEMET*), M. Christophe BOLLENGIER (*pouvoir à M. Olivier FRAUDEAU*), M. Alain NOURISSIER (*pouvoir à M. Thierry VOITELLIER*), M. Michel BANCAL (*pouvoir à M. François LAMBERT*), M. Michel SAPORTA, Mme Marie BOELLE (*pouvoir à Mme Magali ORDAS*), M. Erik LINQUIER, M. Michaël THOMAS.

Secrétaire de séance : Kamel EL FEDIL

Date de convocation : 28 septembre 2011

Date d'affichage de la convocation : 29 septembre 2011

Nombre de conseillers en exercice : 72

Nombre de membres présents : 61

N° de l'ordre du jour :

**2011.10.09 : Complément de subvention de fonctionnement à l'association
« Amicale laïque de Saint-Cyr-l'École ».**

□ M. Patrick CONFETTI, rapporteur, donne lecture de la délibération.

Vu le code des collectivités territoriales et notamment les articles L.1321-1 et L.1321-2 ;

Vu la délibération du 24 novembre 2009 n°2009-11-06, relative à l'approbation des conventions de remboursement dans le cadre du transfert de la compétence « équipements culturels et sportifs » ;

Vu la délibération du 1^{er} février 2011 n°2011-02-12, relative à l'attribution des subventions aux associations : conventions avec les associations bénéficiant d'une subvention supérieure à 23 000 € ;

Vu la délibération du 29 mars 2011 n°2011-03-19, relative à la révision des conventions de remboursement dans le cadre du transfert de la compétence « équipements culturels et sportifs » ;

Lors de la séance du 29 mars 2011, le Conseil communautaire a approuvé la signature de nouvelles conventions avec les communes membres, relatives au remboursement de charges liées à la mise à disposition de Versailles Grand Parc de services et de locaux pour l'exercice de la compétence.

Ces conventions reformulées prenaient en compte l'expérience d'une année de fonctionnement et l'évaluation définitive des dépenses faite par la Commission Locale d'Évaluation de Transferts de Charges (CLETC) du 19 octobre 2010, sur la base des comptes administratifs 2009 des Villes.

La convention avec la ville de Saint-Cyr-l'École prévoit le remboursement de charges liées à l'occupation partielle de bâtiments, à certains services ainsi qu'à la mise à disposition de personnel au profit de l'association « Amicale laïque », pour ses activités d'enseignement de la musique, de la danse et du théâtre.

Le nombre d'agents communaux mis à disposition de l'association a évolué en 2010 puis en 2011. Au 1^{er} janvier 2011, la mise à disposition portait sur un agent administratif à temps non complet (80%). Il convient de figer aujourd'hui, et de manière pérenne, la mise à disposition à ce périmètre.

Il est proposé que la différence entre l'évaluation de la CLETC et le coût réel de la mise à disposition vienne compléter la subvention de fonctionnement de l'association soit un montant de 36 050,43 € au titre de l'année 2011. En dehors de la mise à disposition de personnel maintenue, l'association devient alors seule responsable du recrutement, de la rémunération et de la gestion de son personnel.

Par ailleurs, le montant correspondant à la mise à disposition de personnel fera l'objet d'une écriture comptable en recettes et en dépenses dans les bilans de l'association.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
Le Conseil communautaire :

1) *approuve le versement d'un complément de subvention de fonctionnement à l'association « Amicale laïque de Saint-Cyr-l'École » correspondant à la révision de la mise à disposition de personnel communal, soit un montant de 36 050,43 € au titre de l'année 2011 ;*

2) *autorise le président ou son représentant à signer tout document relatif à cette délibération ;*



3) dit que les dépenses sont inscrites au budget de Versailles Grand Parc.

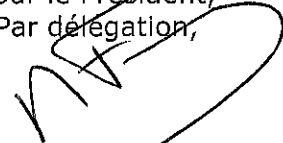
Monsieur le Président soumet la délibération au vote du Conseil communautaire.

Nombre de votants : 61

Suffrages exprimés : 69 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour le Président,
Par déléation,



Alain FAUVEAU
Directeur Général des Services

PREP 78

10.10.11